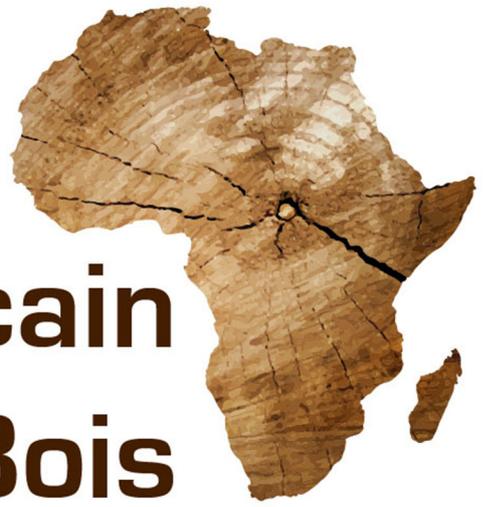




Forum Africain du Bois

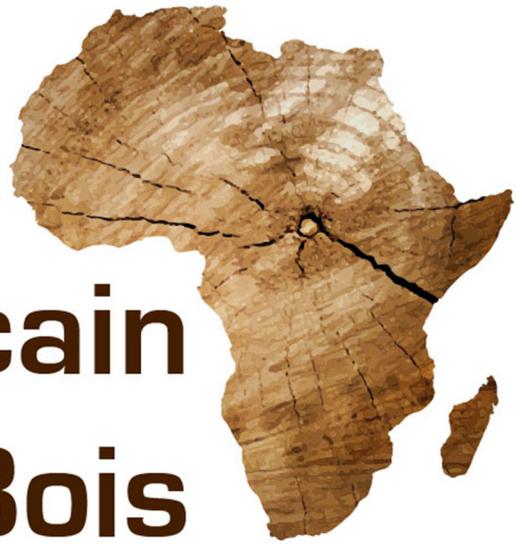


PLATEFORME SCIENCE-POLITIQUE

**POUR UNE INDUSTRIE AFRICAINE DE TRANSFORMATION DU BOIS
RENTABLE, LIBRE DE DECHETS, ECONOMIQUE EN CARBONE ET
SOCIALEMENT INCLUSIVE A L'HORIZON 2030".**



Forum Africain du Bois





Le Forum Africain du Bois est une interface science -politique mise en place dans le cadre du salon international du bois et de la technologie du bois de l'Afrique centrale et de l'ouest : Gabon Wood Show.

Sa mission centrale est de faire le suivi des efforts et progrès accomplis dans les dynamiques d'actions de valorisation du bois, d'incitation à l'investissement et l'entreprenariat durables dans le secteur forestier pour l'avènement d'une véritable industrie africaine de transformation du bois rentable, libre de déchets, économe en carbone et socialement inclusive.

Il a quatre principales fonctions :

- ▶ Une fonction intellectuelle et scientifique qui consiste à faire un état des lieux, recueillir les données et les informations qui permettent d'évaluer la transformation dans le secteur bois.
- ▶ Une fonction de création des opportunités qui vise à définir une vision et des stratégies communes s'articulant par des solidarités, des opportunités d'affaires, de partage d'expériences et de capacités, de mise en réseau et de mise en commun des projets avec le financement.
- ▶ Une fonction de réédition des comptes et de suivi des performances basée sur des orientations et des objectifs mesurables modulables selon les priorités des gouvernements.
- ▶ Une fonction marketing dont l'ambition est de promouvoir les PME -PMI et les produits bois africains.



PREMIER FORUM AFRICAIN DU BOIS

« Quel avenir pour une industrie africaine de transformation du bois à l'horizon 2030 ? »

20 juin 2018, Libreville au Gabon



Rapport Final & Actes



Résumé

Le présent document contient le rapport final et les actes du premier Forum Africain du Bois.

Le premier Forum Africain du Bois a été organisé dans le cadre du premier salon international du bois et de la technologie du bois de l'Afrique Centrale & l'Ouest, le Gabon WoodShow 2018. Le Gabon Wood, Woodworking Machinery and forestry Show, selon son appellation officielle, s'est tenu du 20 au 22 juin 2018 au Jardin Botanique, Libreville, République du Gabon.

La réalisation de ce forum a bénéficié du concours de plusieurs institutions :

- ▶ **La Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC)**, Parrain institutionnel de l'évènement ;
- ▶ **Le Ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du développement Durable du Gabon**, Hôte et sponsor ;
- ▶ **Global Wood Show platform**, partenaire stratégique et organisateur ;
- ▶ **Le Réseau Africain de Forêts Modèles (RAFM)**, Facilitateur ;
- ▶ **La Banque Africaine de Développement (BAD)**, partenaire technique ;
- ▶ **La Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)**, partenaire technique.



Ministère des Forêts,
de l'Environnement et
du Développement Durable



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



Remerciements

Nous tenons à adresser notre profonde gratitude

- ▶ Aux Honorables Ministres, Chefs de départements des Ministères de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo, des Petites et Moyennes Entreprises de la République du Benin, des Eaux, des Forêts, de la Chasse et de la Pêche de la République Centrafricaine, de l'Environnement de la République du Togo et des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable du Gabon,
- ▶ A Monsieur le Directeur Général de la BAD., Direction générale Afrique centrale
- ▶ A Mr le conseiller spécial du Premier Ministre de la République de la Côte d'Ivoire.
- ▶ A Mr le Directeur Général Adjoint de Forestry Development Authority de République du Liberia
- ▶ Aux représentants des institutions internationales : CIFOR, WWF, ATIBT, d'ESRI Ltd United Arab Emirats, IWPA USA, GTF,
- ▶ Aux représentants des Universités et grandes écoles : Université Marien Ngouabi Congo, ENEF du Gabon, office national du bois du Benin
- ▶ Aux représentants des ministères des forets et de l'environnement des pays membres de la COMIFAC
- ▶ Aux représentants de l'administration forestière du Gabon.

ENVIRON 150 PARTICIPANTS





DES HAUTES PERSONALITES



S.E Madame Rosalie MATONDO

Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement République du Congo



S.E Monsieur Jacques Denis TSANGA

Ministre des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable République du Gabon



S.E Monsieur Modeste KEREKOU

Ministre des Petites et Moyennes Entreprises République du Benin



S.E Monsieur Lambert MOUKOVE LISSANE

Ministre des Eaux, des Forêts, de la Chasse et de la Pêche République Centrafricaine



S.E RAYMOND NDOMBA NGOYE

Secrétaire Exécutif Commission des Forêts de l'Afrique Centrale



Monsieur Kudadzé KODJO,

Directeur de cabinet, représentant du Ministre de l'Environnement République du Togo



S. E GERVAIS LUDOVIC ITSOUA

Secrétaire Exécutif Adjoint Commission des Forêts de l'Afrique Centrale



DES CONFERENCIERS DE RENOMMEE INTERNATIONALE



**DR MARITEUW CHIMERE
DIAW**
DG RAFM
Modérateur du Forum
Africain du Bois



Dr MODIBO TRAORE
Expert ANRC BAD



Robert HUNINK,
President ATIBT



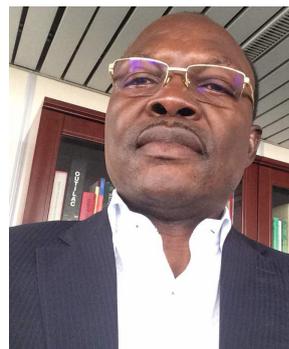
Dr Julius C. TIEGUHONG
Expert BAD



Dr Richard EBA'A ATYI,
Coordonnateur
Régional CIFOR.



M. Jasveer SINGH
Chief Executive
GSEZ / Olam-Gabon



**M. Philippe TCHEKANE
ALAMA**
Expert en fiscalité
Responsable Cush
Company



ALVARO SIERRA,
Expert BAD



**M. DJOGO
TOUMOXSALA,**
DPT MINFOF Cameroun



DR NGOYA KESSY
Université Marien
NGOUABI/ENSAF du
Congo



M. Camille CONTANT
Business Development
manager – ESRI
WAMEA



Belmond Tchoumba,
Coordonnateur
Régional du
Programme Forêts,
WWF



Remy MUKONGO SHABANTU,
Expert en économie forestière et gestion durable CEEAC



Dr Samuel ASSEMBE,
Expert COMIFAC

AVEC L'APPUI



Walid A. FARGHAL
Directeur General
Global Woodshow
Organisateur du 1^{er}
Forum Africain du Bois



ORNELIA NDAOT
Conseiller MEFEDD
Facilitatrice du 1^{er} Forum
Africain du Bois



CELINE NANA
COMIFAC
Facilitatrice du 1^{er} Forum
Africain du BOIS



CAROLINE BILOGUI
Project Manager RAFM
Facilitatrice du Forum
Africain du Bois



DES GRANDES THEMATIQUES

- ▶ Choix et orientations des pays pour la valorisation du secteur forêt-bois dans le cadre des politiques de croissance et d'émergence des pays – perspectives d'avenir
- ▶ Etats des lieux de l'industrie africaine de transformation du bois : transformation et commerce du Bois en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest.
- ▶ Marchés domestiques et régionaux du bois en Afrique Centrale : Quel rôle pour les pouvoirs publics?
- ▶ Avenir des concessions Forestières en Afrique
- ▶ Contraintes liées à l'éclosion d'une industrie de transformation du bois en Afrique centrale
- ▶ Stratégie de transformation du bois en Afrique Centrale - Horizon 2030

FAITS MAJEURS

L'ÉCONOMIE AFRICAINE DU BOIS EST L'INVERSE DE CELLE DES AUTRES RÉGIONS DU MONDE

La structure de l'économie africaine du bois est l'inverse à celle des autres régions du monde où la transformation représente 2/3 à 80% de la valeur ajoutée. L'Afrique, elle, en revanche tire 2/3 de sa valeur ajoutée des activités à faible pouvoir de création de la valeur ajoutée : grumes, sciages, bois de feu...

DÉFICIT DE 1 MILLIARD DE DOLLARS

L'Afrique Centrale et de l'Ouest ont une balance commerciale déficitaire de plus de 1 milliard de dollars dans les produits issus de la transformation secondaire et tertiaire

GABON : UN LEADER

Forte Industrialisation,
Interdiction d'export de grumes,
Développement d'une zone économique spéciale

AFRIQUE CENTRALE HORIZON 2030

Affectation /attribution de 25 millions ha, Intensification de prélèvements : volume/ha et essences,

1ère transformation locale à 100%,

2^e et 3^e transformation à 50%

Création de 60.000 emplois

Injection de 3 milliards € de fonds privés

Contribution aux PIB nationaux accrue de 100% à 150%.



Le 20 juin 2018 s'est tenu à Libreville au Gabon, le premier Forum Africain du Bois sur le thème « Quel avenir pour une industrie africaine de transformation du bois à l'horizon 2030 ? ».

Comme l'indique la note conceptuelle :

L'Afrique fait moins de 3% de la valeur ajoutée brute (VAB) du bois mondial (FAO 2014). À la différence de toutes les autres régions du monde, elle a une structure de création de richesses inversée, avec 65% de sa VAB provenant de l'exploitation primaire et du bois de feu. Les autres régions tirent entre 68% et 79% de leur VAB de la transformation du bois. La valeur créée par leur industrie du bois est aussi 3 fois (Amérique Latine) à 15 fois (Asie-Pacifique) plus importante que celle de l'Afrique. Ainsi, la problématique majeure des pays africains producteurs de bois demeure la création de valeur ajoutée par le développement d'une industrie de transformation avancée du bois. Cette problématique s'inscrit dans le contexte des politiques et engagements africains en faveur de la lutte contre les changements climatiques, la conservation de la biodiversité et les objectifs de développement durable (O.D.D).

Le but de cette première édition du forum Africain du Bois était de faire un état des lieux et analyser les enjeux et options d'avenir pour le développement d'une industrie africaine de transformation du bois rentable, libre de déchets, économe en carbone et socialement inclusive.

SEANCE D'OUVERTURE

Les travaux ont été ouverts par Son Excellence Monsieur Jacques Denis TSANGA, Ministre gabonais des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable, après la cérémonie d'ouverture solennelle du Gabon Wood Show par SE M. Ali BONGO ONDIMBA, Président, Chef de l'Etat de la République du Gabon.

En présence de ses homologues Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo, Messieurs Modeste KEREKOU, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises de la République du Bénin, Lambert MOUKOVE LISSANE, Ministre des Eaux, des Forêts, de la Chasse et de la Pêche de la République Centrafricaine, Kudadzé KODJO, Directeur de cabinet du Ministre de l'Environnement de la République du Togo.



Forum Africain du Bois



« Madame et Messieurs les Membres du Gouvernement des pays de l'espace de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC);

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
Monsieur le Représentant de la Banque Africaine de Développement ;

Mesdames et Messieurs les participants ;

Distingués invités ;

Mesdames, Messieurs.

C'est pour moi un honneur et un plaisir de prendre la parole à l'occasion de ce premier Forum Africain du Bois dont le thème porte sur l'avenir pour une industrie africaine de transformation du bois à l'horizon 2030.

Je voudrais en cette circonstance souhaiter tout d'abord la bienvenue aux Membres du Gouvernement en charge des forêts des pays membres de la COMIFAC, aux partenaires et aux experts qui ont voulu honorer de leur présence à ce Forum malgré leurs multiples charges. Par votre présence vous témoignez de l'intérêt que vous portez au processus de l'industrialisation de la filière forêt-bois dans notre sous-région. Au vu de la qualité des participants représentés ici, j'ose espérer que cette demi-journée de travaux permettra de mieux saisir cette opportunité pour s'imprégner des défis et enjeux pour nous aider à mieux valoriser nos bois.

C'est pourquoi cette initiative d'organiser un forum pour les pays producteurs du bois de la sous-région vient à point nommé car elle permettra d'échanger sur la vision que nous avons de la transformation plus poussée du bois et aussi d'échanger sur les expériences passées ou en cours dans ce processus.

Mais, vous conviendrez avec moi que pour réussir au niveau régional, des efforts concertés doivent être fournis à tous les niveaux ; Décideurs, Partenaires techniques et financiers, Secteur privé et Société civile.

Distingués invités, Mesdames, Messieurs

La tenue de cet important Forum au Gabon, et plus particulièrement dans la ville de Libreville située à 27 km de la Zone Economique Spéciale de Nkok, n'est pas un hasard. En effet, les plus Hautes autorités du pays, en tête desquelles le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence, Ali BONGO ONDIMBA et du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Emmanuel ISSOZE NGONDET font du secteur forêt un pilier majeur pour le développement économique du Gabon. C'est dans ce cadre qu'en 2010, le Président de la République avait pris la décision historique d'interdire l'exportation de grumes. Les retombées de cette décision ne sont plus à démontrer. En effet, le pays compte plus de 150 unités de transformation, et emploie plus de 13 000 personnes alors qu'en 2009, le secteur comptait à peine 89 unités de transformation et 3800 emplois directs.

**Forum Africain
du Bois**



Ce Forum est une opportunité unique pour partager nos expériences respectives à l'instar de celle du Gabon et nos objectifs pour atteindre le meilleur de l'industrialisation du bois. J'en profite pour remercier donc les organisateurs de cet évènement, notamment les responsables de la COMIFAC, du WoodShow' International, d'Olam Gabon et tous les partenaires au développement. Tout en vous renouvelant la disponibilité du Gabon pour les prochains Salons du bois, je souhaite plein succès à nos débats.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouvert le Forum Africain du Bois pour la région Afrique Centrale et de l'Ouest.

Vive la coopération internationale.

Je vous remercie »



DEROULEMENT DES DEBATS

Les débats du forum auxquels ont participé les experts internationaux venant de la BAD, du CIFOR, de WWF, de ATIBT, d'ESRI Ltd, de la CEEAC, des universités, des opérateurs économiques, des directeurs nationaux des industries des pays membres de la COMIFAC, des représentants des zones économiques du Gabon et du Congo, des représentants de la société civile se sont déroulés en trois sessions constituées de panels, de présentations magistrales et de débat plénière tel que prévu par l'agenda :

- ▶ Présentation du thème par le modérateur
- ▶ Panel des Ministres
- ▶ Etats des lieux de l'industrie africaine de transformation du bois.
- ▶ Panels multidisciplinaires : transformer et valoriser le bois

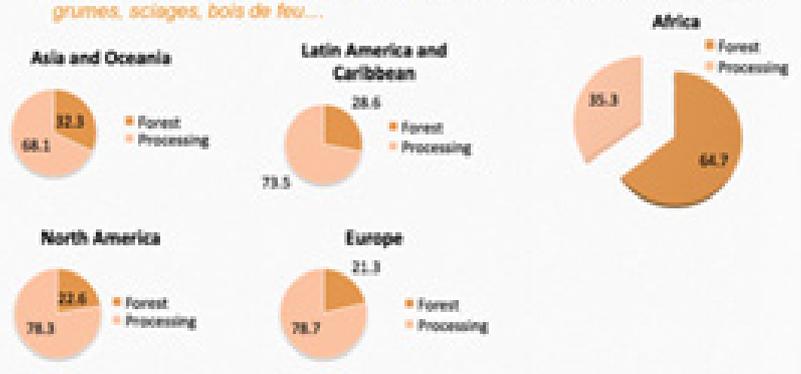
Les présentations et débats de ce forum ont révélé le désir profond des africains de créer de la valeur capable d'induire une transformation structurelle dans le secteur forestier. Le constat général est qu'il existe un engagement et une grande compréhension des enjeux aussi bien au niveau politique, que social. Les études des experts notamment celle de la Banque Africaine de Développement ont montré un important déficit tant commercial que sur la création de la valeur ajoutée dans la filière bois.

Ces études corroborent avec les propos introductifs de Dr Chimère Diaw, modérateur du forum qui, par ailleurs, indiquent que l'Afrique, malgré les nombreux défis et autres difficultés qu'elle fait face, est en pleine croissance. Toutefois, elle n'a pas encore fait sa transformation structurelle. Ceci se reflète par différents systèmes d'indices et de classement qui donnent des indications sur les défis de compétitivité et de diversification dans les plans d'émergence et de transformation des pays. Avec 17% des forêts et 37% des "autres terres boisées", l'Afrique fait moins de 3% de la Valeur Ajoutée Brute (VAB) de l'industrie mondiale du bois (FAO, 2014, State of the World Forests). La structure de l'économie africaine du bois est contraire à celle des autres régions du monde où la transformation représente 2/3 à 80% de la valeur ajoutée.

L'Afrique, elle, en revanche tire 2/3 de sa valeur ajoutée des activités à faible pouvoir de création de la valeur ajoutée : grumes, sciages, bois de feu...

La structure de l'économie du bois est *l'inverse* de ce qui se fait dans les autres régions

- Dans le reste du monde la transformation représente 75 à 80% de la valeur ajoutée
- En Afrique, c'est le contraire : 75% de la VAB vient d'activités à faible valeur ajoutée : grumes, sciages, bois de feu...





PANEL DES MINISTRES sur les choix et orientations des pays pour la valorisation du secteur forêt-bois dans le cadre des politiques de croissance et d'émergence des pays - perspectives d'avenir



De la droite vers la gauche

- ▶ **S.E Madame Rosalie MATONDO**, Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo,
- ▶ **S.E Monsieur Jacques Denis TSANGA**, Ministre des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable,
- ▶ **S.E Monsieur Modeste KEREKOU**, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises de la République du Benin,
- ▶ **S.E Monsieur Lambert MOUKOVE LISSANE**, Ministre des Eaux, des Forêts, de la Chasse et de la Pêche de la République Centrafricaine,
- ▶ **Monsieur Kudadzé KODJO**, Directeur de cabinet, représentant du Ministre de l'Environnement de la République du Togo.



Les exposés respectifs des honorables ministres ont permis de souligner et de comprendre l'ensemble des politiques et mesures prises par des gouvernements représentés sur les questions d'industrialisation de la filière bois et de la valorisation du secteur forêt dans le cadre des politiques de croissance et d'émergence des pays. Ces politiques et mesures s'inscrivent dans le contexte des politiques et engagements africains dans la lutte contre les changements climatiques, la conservation de la biodiversité et les objectifs de développement durable.

L'intervention de Son excellence Madame Rosalie Matondo a révélé que la valorisation et la transformation diversifiées et plus poussées du bois représentent un axe majeur dans la politique Forestière (2014-2025) de la République du Congo. Le but étant d'une part de transformer la majorité de la production de bois d'œuvre sur place au Congo. D'autre part, que la production industrielle de bois permette un accroissement significatif de la valeur ajoutée, une création nette d'emplois et des entreprises de transformation compétitives et spécialisées en fonction de leurs avantages comparatifs. Des mesures importantes ont été prises à cet effet, l'adoption d'un quota obligatoire de transformation de 85% pour tous les concessionnaires forestiers. Malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette mesure d'adoption de quota, liées à la rentabilité des entreprises l'application inégale de la loi, le système des quotas sera porté au niveau national et non plus au niveau des entreprises. Il sera exprimé en volume et non pas en pourcentage. Le gouvernement fixera le niveau du quota annuel au début de chaque année. Le passage du quota au niveau national et non plus au niveau des entreprises doit permettre le développement d'un véritable marché intérieur des grumes et une spécialisation des entreprises. L'objectif visé est que des exploitants pratiquant une foresterie durable vendent leurs grumes aux industries performantes (qui pourront ainsi se développer en transformant des volumes plus importants, ce qui permettra des économies d'échelle et une meilleure allocation des ressources). Chaque année, le gouvernement allouera des droits d'exporter des grumes en volume (quotas) en quantité limitée, avec l'objectif que les exportations de grumes deviennent marginales à l'horizon 2025. Le gouvernement pourra réduire progressivement les volumes couverts par les droits d'exportation. L'allocation pourra se faire gratuitement, par la vente, ou aux enchères (bourse). Le gouvernement décidera des opérateurs éligibles. Les opérateurs désirant exporter devront obtenir ou acquérir ces droits. Pour maximiser les recettes issues de l'exportation des grumes, le gouvernement explorera la possibilité d'une vente aux enchères annuelles des droits, en proposant des quotas de différents volumes en plusieurs tours d'allocation. Ces quotas seront librement transférables entre les opérateurs économiques éligibles, sous réserve d'une supervision de l'administration qui établira un registre des droits accordés et cédés.



De l'exposé Son Excellence Monsieur Lambert MOUKOVE LISSANE, a présenté les grandes attentes de la République Centrafricaine envers le secteur forestier pour relancer son économie après la dernière crise politico-militaire et le retour à l'ordre constitutionnel.

L'exploitation forestière représente pour l'Etat Centrafricain un secteur d'activité pouvant contribuer très fortement au développement économique du pays.

Ce secteur, qui a longtemps affiché une certaine prospérité, a connu quelques difficultés suite à la crise financière internationale de 2008 et des crises militaro-politique récurrentes, malgré les efforts les plus importants entrepris par le Ministère en charge des forêts dans l'attribution des Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA), mais également les efforts engagés par l'Etat pour soutenir l'ensemble des filières.

En situation normale, le poids du secteur forestier dans l'économie nationale est de : 10% du PIB en moyenne par an contre 5% à l'heure actuelle; Fournit près de 50% des taxes des exportations de la RCA lesquelles sont en baisse presque de la moitié; premier employeur privé du pays avec plus de 4000 emplois directs et 6000 emplois indirects dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dont ces emplois sont en régression au regard des difficultés structurelles et conjoncturelles au niveau des sociétés forestières ainsi que les crises politico-militaires.

Le secteur du bois est fortement concentré entre les mains d'un nombre limité d'opérateurs. Les productions industrielles sont limitées car les sociétés forestières installées dans le sud-ouest de la RCA, n'utilisent pas l'ensemble du potentiel de leurs unités de transformation, mais se limitent exclusivement en fonction des commandes reçues d'où des taux de transformation du bois débités variant entre 13% et 55% selon les essences. Or, les dispositions du code forestier exigent aux sociétés forestières de transformer 70% de leurs productions en grumes. Il est à relever que certaines unités de transformation du bois sont vétustes et ne permettent pas à ces sociétés de pousser la transformation jusqu'à la 3^{ème} transformation. De ce fait, l'essentiel de leurs productions est constitué de grumes destinées à l'exportation. En effet, la capacité de production dépend de chaque type des scieries.

Par ailleurs le contexte logistique est difficile, mais il existe des options fluviales possibles à utiliser intensément à moyen terme ; le pays dispose de ressources importantes en essence de bois tendre (Ayous et Frake) non valorisées.

Enfin, l'initiative gabonaise de transformation à 100% du bois est bonne et encourageante et peut être suivie par les autres Etats de la CEMAC conformément à l'environnement économique et à la volonté politique de chaque pays.

La présentation de Son Excellence Monsieur Modeste KEREKOU a révélé que l'industrie du bois est un secteur qui participe à hauteur de 6% du PIB de l'économie béninoise à travers des productions qualitatives. Cette industrie est pourvoyeur de 3000 emplois. Les plantations représentent la principale



source de matière première. Les artisans du bois sont pionniers mais ont besoin d'accompagnement. L'Etat se propose de définir une politique d'appui et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises. Les entreprises qui sont dans la transformation du bois se donnent pour ambition de s'imposer non seulement comme des labels (Parquets, caillebotis, meubles, articles de menuiserie sont autant de produits localement fabriqués), mais aussi comme des exemples de développement humain par la création d'emplois, la formation professionnelle et l'impact socio-économique. Ces entreprises sont confrontées à des difficultés d'approvisionnement qui résultent de l'exportation frauduleuse de grumes vers les pays de l'Asie. La possibilité annuelle d'exploitation de bois d'œuvre des forêts béninoises est estimée à 652 000 m³ grumes/an avec le teck, le Gmelina et l'Acacia comme principales essences (50.000 m³ et 60.000 m³ / an ONAB). Cette production permet en théorie, de couvrir les besoins domestiques évalués en 2007 entre 150 000 et 200 000 m³ de grumes. Toute fois le secteur forestier et de gestion des ressources naturelles fait face à de nombreux défis la dégradation générale du couvert végétal, le recul des dernières reliques forestières et la raréfaction des essences de valeur. Les mesures favorables aux entreprises de transformation du bois issues du conseil des ministres du 13 avril 2018 nécessaires pour leur application sans faille. Il s'agit principalement de : (i) interdiction de l'exportation de toute essence de bois à l'exception de celles issues des plantations domaniales et privées, notamment le teck, le Gmelina et l'Acacia, quel que soit leur niveau de transformation, (ii) interdiction de l'exploitation des essences issues des forêts naturelles dans le domaine classé de l'Etat; (iii) autorisation de l'exploitation des forêts naturelles protégées, exclusivement pour des fins de consommation nationale ; (iv) commercialisation du bois issu des plantations domaniales de l'ONAB par la vente aux enchères, à tous les usagers agréés par l'administration forestière, de volume défini sur une période de livraison, sur la base d'un prix plancher; (v) mise en place d'une ceinture de contrôle autour des zones de production, renforcée par le redéploiement de la brigade mobile en vue d'assainir l'exploitation et la commercialisation du bois d'œuvre et du bois énergie (charbon de bois) ; (vi) interdiction de l'exportation du bois énergie (charbon de bois) ; (vii) autorisation à titre exceptionnel jusqu'au 31 décembre 2017, de l'exportation des anciens stocks de produits exploités au titre de 2015 et 2016.

L'intervention de Monsieur Kudadzé KODJO a mis en exergue les efforts entrepris en matière de gestion durable des forêts et de productions de bois par le Togo, bien que n'étant pas un pays essentiellement forestier. Ces efforts se concrétisent par :

- La création des forêts classées, et les périmètres de reboisement qui constituent au Togo un facteur très important d'extension du couvert forestier au Togo. Elles couvrent, avec les parcs nationaux et les réserves de faunes, une superficie totale de près de 800 000 ha soit environ 14 % du territoire national.
- La création de l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts



(ODEF) par décret n°71-204 du 13 novembre 1971 avec trois objectifs : la gestion, l'équipement et la mise en valeur du domaine forestier national, l'exploitation et la transformation, la commercialisation des produits et sous-produits forestiers et la promotion et la valorisation du matériau bois.

- L'institution de la journée nationale de l'arbre dans le cadre de la « révolution verte » au Togo il y a de cela 30 ans et qui a permis aux populations locales, de créer chaque 1^{er} juin, environ 40 000 ha de plantations privées et de forêts communautaires.

- La signature et la ratification de plusieurs conventions et accords en lien avec le secteur forestier (CDB, CCNUCC, CLD, AIBT, C.I.T.E.S, Ramsar, etc.);

- L'élaboration d'une loi n° 2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier et la loi n° 2008-005 portant loi-cadre sur l'Environnement, car la plupart des textes qui régissent le secteur forestier datent de la période coloniale.

- L'élaboration de la politique forestière 2011-2035 définissant cinq axes stratégiques : Promotion d'une production forestière soutenue, Restauration des peuplements dégradés et conservation de la biodiversité, Développement d'un partenariat efficace autour de la gestion des forêts, Amélioration des cadres institutionnel, juridique et législatif du secteur forestier, Développement de la recherche forestière.

- La mise en œuvre du processus REDD+ depuis 2012 avec l'adhésion du Togo en 2013 au fond de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et définition des outils de mise en œuvre (système MRV, niveau d'émission de référence NER) et stratégie nationale et plan d'action.

- La formulation d'un programme national de reboisement (PNR) dont l'objectif est de contribuer à l'extension de la couverture forestière à 30% du territoire d'ici à l'horizon 2050 et à l'augmentation de la productivité des forêts existantes.

Outre ces importantes initiatives, le Togo a amélioré son cadre politique et juridique de gestion de forestière par l'élaboration de plusieurs documents stratégiques et de planification sectoriel et intersectoriel faisant une place de choix au secteur de l'environnement et la relecture du code forestier. Il a restructuré son cadre institutionnel par la requalification des aires protégées, re-délimitation et sécurisation ; la mise en place des institutions locales, la rédaction de plans d'aménagement forestier, l'organisation du marché national de bois avec un système national de traçabilité, et l'organisations professionnelles des planteurs et exploitants forestiers. Il a par ailleurs réorganisé l'exploitation forestière avec le marché national de bois qui prend une tendance à la promotion du Partenariat Public-Privé), l'interdiction de l'exploitation des espèces de forêts naturelles et un moratoire sur l'exploitation du *Pterocarpus erinaceus*. le Togo a plusieurs défis en relation avec la gestion durable des forêts parmi lesquels : L'extension de la couverture nationale en vue de la lutte contre la déforestation, la dégradation des forêts et les changements climatiques ; la protection et la conservation des ressources forestières grâce à la participation active des populations locales, la création des petites et moyennes entreprises



forestières basées sur des plantations forestières, d'emplois verts et la lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural chez les jeunes, etc.

Toutefois, le Togo a des stratégies actuelles et futures pour la gestion durable des forêts. Celles-ci sont caractérisées par l'adhésion du pays à des initiatives régionales, sous régionales en conformité avec les orientations stratégiques nationales. On peut citer les initiatives telles que celles de l'Union Africaine, dans le cadre de l'Agenda 2063, de la CEDEAO depuis 2013 dans le cadre du plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest, l'adhésion au processus FLEGT/AFLEGT et progrès vers la certification etc.

En définitive, l'attention croissante que porte la communauté internationale à la santé des forêts, surtout en lien avec les défis des changements climatiques, peut être considérée comme une perspective heureuse pour la foresterie. C'est en cela que l'organisation au Togo de la 55^e session du conseil international des bois tropicaux (CIBT) du 02 au 07 décembre 2019 sera une opportunité à saisir pour faire le plaidoyer dans la mobilisation des ressources pour l'intensification de l'agriculture, l'encadrement des populations, l'aménagement des forêts et la transformation des produits forestiers.

Son Excellence Jacques Denis TSANGA pour conclure cet important panel, a rappelé que la forêt a été la première source de revenu de son pays avant le pétrole. Le Gabon, s'inscrivant dans le contexte des politiques et engagements régionaux (COMIFAC) et internationaux en matière de compétitivité et de développement durable s'est engagé dès 2009, comme pionnier sous régional en interdisant l'exportation des grumes au profit d'une transformation plus poussée du bois, avec à la clé une meilleure plus-value. Cette mesure a eu pour conséquences, la création d'emplois dans le secteur passant de 3000 emplois en 2009 à plus de 13000 en 2018 et l'augmentation du nombre d'unités de transformation qui est passée de 89 à 145 sur la même période.

Les panelistes, reconnaissant l'avancée du Gabon en la matière souhaitent s'inspirer de l'exemple gabonais pour approfondir et aller encore plus loin dans la valorisation du bois africain par des processus d'entreprise et de transformation avancée. Ils souhaitent que ce pays soit la locomotive en Afrique avec le concours des différents partenaires tels que la COMIFAC, la BAD, la BDEAC, la BDEAO, la CEEAC, l'ATIBT, le CIFOR, le RAFM, Global WoodShow platform, le WWF, la GSEZ, et bien d'autres.

A la suite de ce panel ministériel, d'une importance fondamentale pour ce premier forum de discussions sur l'avenir la filière bois en Afrique, les travaux ont été poursuivis en trois sessions incluant une plénière et deux autres panels. La première session portait sur l'état de lieux de l'industrie africaine de transformation du bois : « Wood Processing and trade in Central/West Africa : where do we stand ? » la deuxième session sur « le présent et l'avenir de

l'industrie du bois » et la dernière sous forme de débat- première à l'été des solutions d'affaire pour le développement d'une industrie africaine et inclusive de transformation du bois.



Session 1 : Etat des lieux de l'industrie africaine de transformation du bois.

Cette session a été ponctuée par deux présentations : une sur le Centre Africain des Ressources Naturelles de la Banque Africaine de Développement et l'autre sur : « Wood Processing and trade in Central/West Africa : where do we stand ? ».

Dr Modibo TRAORE a présenté le Centre Africain des Ressources Naturelles (ANRC) comme une entité hors-prêts instaurée par la Banque africaine de développement (BAD) pour renforcer la capacité des décideurs politiques africains à gérer les ressources naturelles pour des résultats de développement améliorés. Concrètement, l'ANRC contribue au renforcement des capacités institutionnelles, fournit des conseils sur les politiques, des orientations stratégiques sur les investissements et les négociations, et une assistance technique ciblée sur les questions réglementaires. C'est le point focal pour les activités de la Banque dans le secteur, en collaboration avec les gouvernements africains, les institutions régionales, le secteur privé, les organisations de la société civile (OSC) et les bailleurs de fonds. Grâce au Centre, les pays africains sont à même de tirer parti des ressources naturelles du continent pour une croissance verte inclusive et durable.

Dr Julius C. TIEGUHONG s'est focalisé sur la situation de la transformation et le commerce du Bois en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest. De son exposé avec pour titre : « **Wood Processing and trade in Central/West Africa : where do we stand ?** », on retient les points essentiels ci-après :

► La BAD estime que l'Afrique a besoin de capitaux financiers pour faire face à ses efforts d'industrialisation conformément au H5s de ses priorités. Dans le secteur forestier, les gouvernements pourraient lever des fonds pour assurer la gestion durable des ressources naturelles, ajouter de la valeur aux matières premières à l'intérieur des frontières nationales, réduire le commerce illicite des ressources naturelles (bonne gouvernance) capable de conduire à la création d'emplois, l'augmentation des revenus, la croissance inclusive et la durabilité environnementale en Afrique.

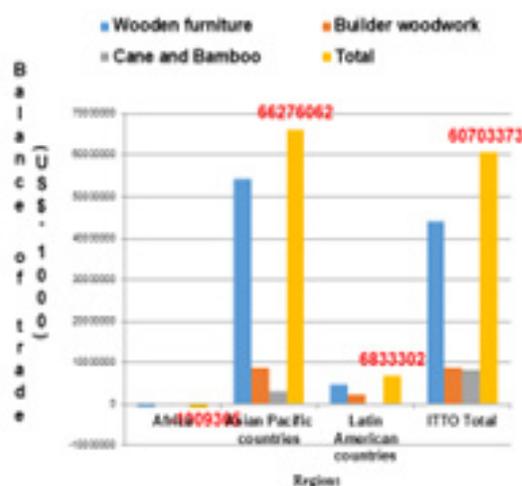
► Les produits du bois comprennent : la production primaire, la transformation primaire, secondaire et tertiaire.

► De 2006 à 2013, la production et la transformation primaire (sciages et les contreplaqués) ont atteint des balances commerciales positives de 14,8 milliards USD dans les pays d'Afrique centrale : 47%, 40%, 13% et 10%. À l'exception du contreplaqué, la balance commerciale des pays d'Afrique de l'Ouest est positive et élevée à 5,1 milliards USD au cours de la période considérée, la Côte d'Ivoire et le Ghana représentant plus de 77%. Cependant, le Nigeria et le Mali ont enregistré un solde commercial total négatif de plus de 172 millions USD au cours de la même période (TIEGUHONG et al. Prep.).

► Les pays africains ont un déficit commercial de plus de 1 milliard de dollars



Africa is lagging behind: Trade balance for 03 secondary processed wood products (ITTO Data 2006-2013)



• African countries are lagging behind with trade deficit of over US\$1 billion

• Asian countries made a trade surplus of US\$ 66.3 billion & Latin American countries made US\$ 6.8 billion over the same period.

• Furniture industry in Asia is booming with Vietnamese's exports alone reaching US\$ 7 billion in 2016 (ITTO 2017).

excédent commercial de 66,3 milliards de dollars EU et les pays d'Amérique latine 6,8 milliards de dollars US au cours de la même période. L'industrie du meuble en Asie est en plein essor, les exportations vietnamiennes atteignant à elles seules 7 milliards de dollars EU en 2016 (OIBT 2017).

► Toutefois, l'Afrique peut faire mieux en s'inspirant des pays comme le Gabon qui a interdit l'exploitation des grumes, ou encore de l'Afrique du Sud qui exporte moins de 10% des produits issus de la transformation primaire et 90% des produits issus de la transformation tertiaire.

► La voie vers l'industrialisation du secteur du bois africain impliquera :(i) la création de la valeur ajoutée dans des produits forestiers en Afrique, (ii) la réduction des déchets, (iii) la gestion durable des forêts, y compris la création de plantations forestières pour les essences forestières souhaitables, (iv) l'accroissement du commerce intra-africain et la promotion de la bonne gouvernance forestière.

Session2 : Présent et Avenir de l'industrie africaine de transformation du bois

Cette session multi-acteurs, constituée de deux panels d'experts et présentations sur les problématiques déterminantes, a mis en exergue les forces-faiblesses, les moyens potentiels ainsi que les grandes incertitudes de l'industrie actuelle de transformation du bois et de proposer des stratégies de développement futur.

Les problématiques ont abordé le rôle des pouvoirs publics sur les marchés domestiques et régionaux du bois en Afrique Centrale, l'avenir des concessions Forestières en Afrique et le rôle fondamental de la technologie géo spatial en foresterie. Les deux panels ont porté sur les contraintes liées à l'éclosion d'une



industrie du bois en Afrique Centrale et sur l'importance et avenir des produits transformés et de l'industrie de transformation du bois.

1. Les marchés domestiques et régionaux du bois en Afrique Centrale : Quel rôle pour les pouvoirs publics ? présenté par Dr Richard EBA'A ATYI, Coordonnateur Régional CIFOR.

Cet exposé a mis en exergue les initiatives entreprises pour faire du bois légal une obligation dans les marchés publics en Afrique Centrale.

Un constat se dégage, les acteurs impliqués dans les commandes publiques (gouvernements, partenaires financiers et entreprises prestataires) ne sont pas sensibles à l'origine du bois utilisé pour construire les infrastructures de développement. Ce bois provient de manière presque systématique des marchés urbains, qui sont largement dominés dans tous les pays d'Afrique centrale par le sciage artisanal. Cette situation est en contradiction avec les engagements pris dans le cadre des processus tels que le Plan d'Action FLEGT, AFLEG et l'Accord sous régional sur le contrôle forestier en Afrique centrale de 2008. Cependant, des efforts sont faits par les gouvernements respectifs pays pour résoudre ce problème. Le Cameroun en janvier 2018, le MINFOF a créé un groupe de travail pour initier un projet de texte relatif à la promotion de l'utilisation de sciages légaux dans les marchés publics. Au Gabon en 2016, le Ministère de l'Éducation Nationale a commandé 150 000 tables-bancs au Gabon Wood Hub, en voulant démontrer la qualité des bois d'origine gabonaise (et légale). En RDC : La faculté des Sciences de l'Université de Kisangani a commandé 476m³ de sciages certifiés légaux, avec l'appui de l'UE. Comme recommandations on retient qu'il faut adopter des politiques publiques de promotion des bois de source légale ou durable dans les commandes publiques, privilégier les actes juridiques à caractère présidentiel ou du premier ministre pour matérialiser l'imposition de la consommation de bois légal dans la commande publique, développer et mettre en œuvre des systèmes de suivi, développer des incitations à l'intention du secteur privé.

2 L'avenir des concessions forestières en Afrique par: Belmond Tchoumba, Robert HUNINK

Deux présentations ont meublé cette thématique. Celle de Belmond Tchoumba, (Coordonnateur Régional du Programme Forêts, WWF) intitulée : Les concessions Forestières en Afrique : quel modèle pour l'avenir ? et celle de Robert HUNINK (Président ATIBT) avec pour titre, l'avenir des concessions forestières : entre gestion durable, plantations et valorisation.

De la première présentation, on retient que les concessions forestières ont été introduites vers les années 90 à la faveur des réformes du secteur forestier dans le contexte des ajustements structurels promus par les institutions de Betton Woods. Elles ont été mises en place pour être outil de développement



socio-économique, de gestion durable des forêts avec l'introduction de l'aménagement forestier, de conservation de la biodiversité. En Afrique centrale, on dénombre plus 50 millions de concessions forestières industrielles avec une exploitation orientée vers un nombre réduit d'essences évalué à 54% de production formelle, destinées vers des marchés rémunérateurs d'Europe. Dans certains pays du Bassin du Congo comme le Cameroun, le secteur forestier est l'un des principaux contributeurs au PIB. Malgré cette contribution, le bilan lié à l'impact des concessions forestières demeure mitigé. Les impacts sociaux sont relativement limités et en deçà des attentes des communautés locales et peuples autochtones. Les superficies certifiées stagnent. Les concessions forestières font face à des nombreuses contraintes : Pression fiscale croissante, difficultés logistiques, gouvernance limitée, concurrence déloyale de l'exploitation illégale, la mauvaise image du bois tropical sur les marchés traditionnels, la pression des autres modes d'utilisation des terres l'accroissement des exigences environnementales et FLEGT, la démographie africaine croissante et surtout de la demande accrue des marchés asiatiques (Chine, Vietnam Inde etc.). Cette situation appelle à une profonde réflexion sur un modèle d'avenir économiquement, socialement et environnementale viable. Ceci passe nécessairement par l'intégration des exigences environnementales, de nombreux acteurs qui gravitent autour de la forêt ainsi que les petits producteurs dans l'exploitation des ressources forestières, la valorisation de la riche diversité des ressources forestières et faire face au marché domestique et interafricain émergent.

De la seconde présentation, on note que depuis sa création en 1951, la vocation de l'ATIBT a été de faire la promotion des bois tropicaux, en particulier africains, en tant que matière première naturelle et renouvelable, ainsi que des techniques et recherches qui s'y rattachent. La pierre angulaire étant la promotion d'une filière durable, éthique et légale des bois tropicaux. L'ATIBT cherche un dialogue ouvert et transparent entre tous les membres et toutes les parties prenantes, donc également avec les ONGs et médias, sur tous les sujets qui concernent notre belle filière. Les membres de l'ATIBT restent très conscients de tous les défis que doivent affronter les forêts tropicales. C'est bien pour cette raison que les mises en œuvres d'une gestion forestière durable et responsable avec des plans d'aménagements solides, sont probablement la seule garantie pour que ces forêts puissent continuer d'exister et ainsi de pouvoir « nourrir » toutes les parties prenantes, tant aujourd'hui que demain et pour de nombreuses années encore.

La gestion durable des forêts est également la garantie pour que les populations autochtones puissent continuer à vivre en symbiose avec les forêts, comme elles ont pu le faire au cours des générations précédentes.

Les forêts ont une valeur économique à de multiples niveaux : pour les gouvernements, car elles génèrent des revenus sous forme de taxes et de droits ; pour les populations, en terme de développement socio-économique ; pour



les entreprises, car le renouvellement continu des disponibilités en matières premières justifie les investissements dans la transformation du bois (d'où les créations d'emplois et transferts de technologies).

Mais, les forêts ont également une valeur économique pour les fournisseurs de services tout au long de la chaîne (ports, opérateurs maritimes, sociétés de transport, fournisseurs d'équipements, etc.) ; et enfin pour les organisations qui gèrent les parcs nationaux (développement de l'éco-tourisme) ou bien pour les universités (recherche et formation).

3 Le rôle de la technologie géo spatiale en foresterie, exposé de Mr Camille CONTANT

Selon l'exposé de Mr Camille CONTANT – ESRI WAMEA, ESRI est une entreprise axée sur le marché. Contrairement à de nombreuses sociétés de logiciels, ESRI construit des logiciels et de nouvelles fonctionnalités basées sur ce que les utilisateurs ont besoin de nous. la foresterie a été sa première clientèle, par conséquent et elle a joué un rôle unique en façonnant les bases et la direction de la technologie d'ESRI.



Esri et la Foresterie

Plus de 40 d'experience en foresterie et sylviculture.

Concernant les bases de systèmes de gestion forestière ; les technologies conçues ont permis d'administrer et optimiser les données de référence, les ressources, les moyens et les effectifs. Elles ont aussi facilité de comprendre rapidement les changements qui affectent l'exploitation, révéler les tendances et les indicateurs par le traitement des données disponibles, le suivi en temps-réel de l'exploitation, des inventaires, des indicateurs d'aide à la prise de décision. Elles ont en outre fourni des outils d'évaluation et de simulation et créer



une plateforme de collaboration entre employés, contractants, partenaires et investisseurs.

Premier panel des experts: Contraintes liées à l'éclosion d'une industrie du bois en Afrique centrale



Les analyses ont porté sur les contraintes des pays de la COMIFAC, des PME de la CEEAC, ainsi que les actions qui sont menées dans les zones économiques.

A. Les contraintes liées aux pays de la COMIFAC et des PME de la CEEAC.

● Les contraintes liées aux pays de la COMIFAC présentés par M. DJOGO TOUMOUKSALA et M. Dieudonné KALO KAKALA

S'agissant des contraintes des pays présentés par M. DJOGO TOUMOUKSALA (DPT MINFOF Cameroun), M. Dieudonné KALO KAKALA Directeur de transformation MEDD RDC globalement, on peut retenir la désuétude des équipements de transformation, l'inadéquation des infrastructures d'accompagnement (transport, électricité, communications), l'absence de mécanismes adéquats pour le financement de l'industrie de transformation, le manque de personnel qualifié et expérimenté en matière de planification des activités de gestion et de commercialisation des produits de la transformation; la forte propension



à la commande des meubles en bois importés dans les administrations publiques, les difficultés d'accès légal à la ressource pour les petits exploitants, qui constituent une véritable contrainte, cause majeure du développement du secteur informel ou encore le cadre légal non actualisé, le déficit énergétique pour développer l'industrie et une politique nationale de l'industrie de bois non-définie et les acteurs non-encadrés en ce qui concerne la RDC.

Toutefois, des solutions sont envisageables dans l'optique de booster le développement de la transformation locale du bois, et satisfaire la demande nationale et le marché international en produits bois à haute valeur ajoutée.

► Pour le Cameroun, les mesures suivantes sont envisagées : La création de l'Ecole des arts et métiers du bois, la réalisation de l'état des lieux de la fiscalité des PME et artisans de la transformation plus poussée du bois, et la mise en place des mesures incitatives à l'effet de rendre leurs produits plus compétitifs et accessibles au marché national, l'analyse des possibilités de mise en place des fonds d'investissement dans l'industrie du bois aux fins de moderniser et d'implanter de nouvelles usines, la mise en place, des lignes directrices contraignantes, tendant à privilégier le matériau bois dans les marchés et la commande publics, l'aboutissement du processus de révision de la loi n° 94/01 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

► La RDC nécessite un cadre incitatif pour favoriser l'investissement privé ; la formation des exploitants de la filière bois en technique de la transformation et valorisation des sous-produits par la création des centres de métiers bois et l'élaboration de la politique forestière actualisant le cadre juridique, bref le code forestier qui reste l'instrument incontournable

● **Les contraintes liées aux PME de la CEEAC, exposé par M. Philippe TCHEKANE ALAMA**

A propos des contraintes liées à l'éclosion des PME, l'exposé de M. Philippe TCHEKANE ALAMA (Cush Company Cameroun) a mis en exergue cinq défis majeurs :

► Les défis de conception : la vision. L'on observe et constate ce qui suit pour la plupart des promoteurs et entrepreneurs de l'Afrique Centrale : leur ambition semble de produire des grumes et sciages verts. Soit une perpétuation de la chaîne de valeur qui a réduit l'Afrique à un producteur de produits primaires et un importateur des produits finis issus de ses propres matières premières. D'autres se cantonnent à une production artisanale non normalisée, qui n'intègre pas de fabrication en série de tout ou partie des éléments de leurs produits finis. L'on voit donc des générations d'artisans menuisiers se succéder et le renforcement de l'exportation de produits contenant 90% au moins de la richesse des matières premières i.e. leur valeur ajoutée. Il est donc impératif de changer de mode conceptuel, et embrasser une vision de la matière Bois en



produit fini.

► Les défis liés à l'acquisition de know-how et de la technologie. En effet le bois est une matière vivante dont la mort commence avec son abattage. Cette mort lente se poursuit aussi longtemps que le bois transporte un haut niveau d'humidité. Plus le taux d'humidité est élevé, plus accélérée sera la détérioration de ce bois. Comme dans l'Agriculture, il faut arrêter les pertes après récolte : il faut sécher le bois récolté pour en allonger la durée de vie et le rendre transformable à souhait ou mieux en respect des normes de fabrication. Pas de fabrication en série réussie sans matériau approprié i.e. séché et seul le séchage industriel déclenche le saut qualitatif consubstantiel à toute éclosion des PME dans cette Industrie. Il faut aller acquérir le know-how et les technologies là où elles se trouvent. A titre d'exemple, l'Europe de l'Est doit le succès de son Industrie du bois à l'acquisition massive de matériels et usines dites obsolètes ou hors norme en Europe de l'Est : ratio hommes-machines, normes bruits, protection de l'environnement, etc. De même des usines entières ont été démontées d'Europe et des USA pour être remontées en Chine. Et comme des industriels européens et américains ont aussi délocalisé leurs usines, ils ont dû former les Chinois et Européens de l'Est à l'utilisation desdits équipements de pointes. De telles opérations ont favorisé le « reverse engineering » qui permet aujourd'hui aux Chinois, notamment, d'exporter des machines et équipements de transformation du bois à prix compétitifs.

► Les défis liés au financement. En Afrique Centrale, le tissu bancaire est majoritairement constitué de banques commerciales. L'absence de banques d'Investissements ou la spécialisation des Banques d'Investissements dont les seuils minima d'intervention sont relativement élevés renforce l'orphelinat des PME en financements. A cela il faut ajouter une absence de stratégie nationale ambitieuse de financement de l'Industrie en général et de celle du bois en particulier. La Chine a ouvert les vannes des financements aux entreprises au point où les financements octroyés aux entreprises en Chine égalent 160% du PIB Chinois en 2016, soit 11 Trillions de dollars US (un trillion=un milliard de milliards). Pendant ce temps, les financements aux entreprises, au Cameroun, par exemple égalent 3,4% du PIB. Il est certainement temps que les banques et décideurs décident de passer le volume des financements aux entreprises à 40-50% du PIB, de concevoir des mécanismes nouveaux permettant que les banques financent le projet, l'activité de l'entreprise au lieu de financer les garanties comme c'est le cas jusqu'à présent, de mettre les PME de transformation du bois au cœur de la stratégie de protection du FCFA via le rapatriement des devises fortes et en quantités. N.B : Le Gabon a été cité comme résilient lors du sommet des Chefs d'Etat au Cameroun fin 2016 sur la crise monétaire découlant de la chute des réserves à cause de l'augmentation des recettes d'exportation liées à la zone économique de Nkok. L'on en conclut que si nous voulons un FCFA plus fort, soutenons et finançons davantage les entreprises du modèle zone économique Nkok ou plus simplement des exportateurs de produits de seconde et troisième transformations. Toute décision permettant aux PME



CEMAC-CEEAC d'exporter des produits à haute valeur ajoutée aura des effets bénéfiques pluridimensionnels : force de la monnaie, résilience et croissance des banques, formation d'une main d'œuvre locale, croissance inclusive, etc.

► Les défis liés à l'environnement : L'approvisionnement en matière première souffre de plus en plus des pressions exercées sur les exploitants forestiers (impact plus important encore sur les petits exploitants) par les ONG type Greenpeace, FSC, etc. ... Les PME ne pouvant pas toujours acheter chez les multinationales qui produisent très souvent pour leurs maisons mères risquent de ne plus fournir au marché international les preuves du respect des règles sur l'origine du bois. Dans certains pays, il n'est pas automatique pour un transformateur du bois d'avoir un permis d'exploitation ou des forêts. Or le petit exploitant forestier ne peut replanter compte tenu des faibles revenus générés de son activité. Il ne peut pas toujours respecter les diamètres imposés par la réglementation du fait que seules quelques essences (2 à 4) de son titre intéressent les clients.

► Les défis liés au marché : « Nous saluons ici les organisateurs du Gabon Wood Show. Et leur disons qu'ils auraient sûrement eu plus de PME de l'Afrique Centrale si les Gouvernements et/ou les ONG, avaient des lignes de subventions permettant aux PME de ne payer que 30 ou 50% maximum du coût d'un stand. Comme le font des pays comme la Chine ou de l'Afrique du Nord. De plus nous relevons que le bois africain entre moins en Occident au départ de l'Afrique. Pourtant ce bois revient sur ces marchés à partir de la Chine et du Vietnam, etc. Sous forme de produits finis issus de la 3^e transformation aux moins. A titre d'illustration, alors que l'Afrique centrale souffre d'une relative baisse de revenus liés au bois exporté, le Vietnam, par exemple, est un grand profiteur des 2 milliards \$US d'importations américaines de bois tropicaux transformés. La réponse nous semble l'accompagnement des PME opérant dans la 3^e transformation afin que certains vendeurs de parquet aux USA, par exemple, cessent de dire que l'Iroko est un bois chinois. L'on me dira qui du marché local du bois ? Je réponds que le monde étant devenu un village planétaire, le marché local du bois transformé ne peut être adressé efficacement que si les PME locales voient les contraintes précédentes levées. A la Globalisation de l'économie, une uniformisation des goûts et attentes des consommateurs ».

B. Les actions menées dans les zones économiques

Selon la présentation de M. Jasveer SINGH, la zone spéciale économique de Nkok est une opportunité pour le Gabon qui a interdit l'exportation des grumes de bois. En effet, les unités de fabrication de placages en Chine, en Inde et au Vietnam dépendent de l'importation de matières premières provenant de zones riches en forêts comme le Myanmar, le Laos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et l'Afrique de l'Ouest. En raison de changements réglementaires apportés à l'exportation de grumes rondes dans ces pays riches en forêts, l'approvisionnement en grumes rondes pour les centres de fabrication de



placages en Inde, au Vietnam et en Chine est bloqué. Par conséquent, les fabricants de facettes en Chine et en Inde cherchent des opportunités en dehors de leur pays d'origine pour mettre en place des unités de fabrication.

Le Gabon avec de vastes ressources forestières, l'approvisionnement durable de l'Okoumé et des infrastructures prêtes la Zone Spéciale Economique de Nkok présente une opportunité appropriée. La Zone Spéciale Economique de Nkok essaye de résoudre les goulets d'étranglements de la filière bois au Gabon qui concernent la foresterie, la logistique et l'approvisionnement en bois, la fabrication, le marketing et l'export. Elle



offre une Plate-forme de service à l'industrie du bois en fournissant des facilités pour l'acquisition des matières premières, la logistique du bois, les infrastructures manufacturières et habilitantes, la logistique pour l'exportation l'ouverture des marchés et le marketing. Les investissements étrangers directs attendus sont de 1,7 milliard de dollars avec des exportations en croissance.

En République du Congo, les zones économiques spéciales sont des enclaves territoriales dans lesquelles les lois économiques sont dérogoratoires du droit commun. Le régime fiscal-douanier très avantageux appliqué dans ces zones est destiné à attirer les investissements afin de permettre l'émergence d'un secteur privé diversifié et performant, en plus des transferts de technologies. Les dispositions de la loi sur les ZES portent sur : la gouvernance, l'aménagement, les acteurs économiques et les avantages liés. La gouvernance des ZES s'articule autour de trois (3) organes : (i) Le comité national d'orientation des zones économiques spéciales, chargé de fixer les orientations générales pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'aménagement des zones économiques spéciales ;(ii) L'autorité de régulation des zones économiques spéciales veille au respect des orientations et des décisions du comité national d'orientation des ZES. C'est aussi l'arbitre des conflits entre l'agence de planification, les développeurs, les opérateurs et les investisseurs ; l'agence de planification, de promotion et de développement, chargé de planifier,



développer et superviser les zones économiques spéciales. L'aménagement des ZES : Les zones économiques spéciales seront aménagées en parcs d'activités, en zones franches et en zones spécialisées sous la supervision de l'agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales. Les acteurs économiques : trois (3) types d'acteurs sont impliqués dans les ZES : le développeur : sous concession avec l'agence de développement des ZES, le développeur construit et fournit, sur le domaine de l'Etat, les infrastructures de base, les services et utilités nécessaires à la mise en œuvre des parcs d'activités, en zones franches et en zones spécialisées. L'opérateur : sous concession avec l'agence de développement des ZES, l'opérateur est chargé d'exploiter, gérer, entretenir et maintenir les infrastructures de base, les services et utilités nécessaires à la mise en œuvre des parcs d'activités, en zones franches et en zones spécialisées. Les investisseurs agréés ou entreprises : ce sont des acteurs économiques titulaires d'un agrément délivré par le ministre des zones économique spéciale.

Deuxième panel des experts: Importance et avenir des produits transformés et de l'industrie de transformation du bois

Les interventions de ce panel ont livré les stratégies pour le développement futur de l'industrie de transformation du bois.

Dr KESSY NGOYA de l'Université Marien NGOUABI/ENSAF du Congo a proposé une stratégie basée sur quatre axes : Volonté, actions politiques et amélioration du climat des affaires, Structuration des marchés, Accès facilité aux moyens de production, Structuration de la filière.

S'agissant de l'axe stratégique 1 : Volonté, actions politiques et amélioration du climat des affaires, l'élément clé est de reconnaître, au niveau des décideurs politiques l'importance de la filière bois dans le développement durable du pays, suivis des actes et actions concrètes; de renforcer la concertation entre les différents secteurs et institutions étatiques concernées; de donner confiance aux entreprises en l'avenir du pays; avoir une vision, formuler une stratégie régionale, sous régionale et continentale, de faciliter le développement des activités de sous-traitance dans l'utilisations des sous-produits et d'instaurer un régime fiscal ciblé et incitatif à la TPID.

Pour l'axe stratégique 2 sur la structuration des marchés, il faut promouvoir et développer les marchés intra africains, développer une offre correspondant au pouvoir d'achat, mettre en place une politique étatique d'achat bois, créer une image positive des fournitures en bois, portes et fenêtres, maisons écologiques en bois et tirer parti de la différenciation des marchés au niveau continental.



L'axe stratégique 3 qui concerne l'accès facilité aux moyens de production, il est impératif de garantir l'accès à une matière première durable et légale, de faciliter l'accès aux financements, de renforcer la formation et de développer les infrastructures et les services et établir les entrepôts pour le stockage du bois.

L'axe stratégique 4 sur la structuration de la filière, il faudrait sensibiliser les différents acteurs à la complémentarité de leurs activités, établir les normes pour la standardisation de l'offre, développer la fabrication en série, standardisée et de qualité, créer des clusters, avec séchoirs à bois, des « start up » de menuiserie, encourager l'interprofession et promouvoir l'entrepreneuriat.

Remy MUKONGO SHABANTU, expert en économie forestière et gestion durable des forêts a présenté la stratégie de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale sur la transformation du bois. Celle-ci découle du Mandat de cette institution faîtière vis-à-vis de son Traité, de son Plan d'action stratégique à l'horizon 2025 et de sa Politique générale en matière d'environnement et gestion des ressources naturelles qui prend en compte le Plan de Convergence de la COMIFAC. Ladite stratégie se fonde également sur les Décisions de la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC de 2015, notamment celle portant sur le développement des marchés de bois d'œuvre en Afrique Centrale et la Promotion des PME et PMI de la filière bois en Afrique Centrale. Elle est en adéquation avec les engagements vis-à-vis de l'Agenda 2030 sur les ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

L'expert ALVARO SIERRA a présenté la Vision Stratégique et Industrialisation de la Filière Bois En Afrique Centrale - L'horizon 2030.

Cette vision résulte de l'étude sur l'industrialisation durable de la filière bois dans les pays du Bassin du Congo réalisée par la Banque Africaine de Développement dont l'ambition est d'accroître, sécuriser & valoriser les ressources en bois.

1) Les résultats de l'étude

L'étude montre qu'aujourd'hui, la filière bois dans le Bassin du Congo occupe toujours une place extrêmement marginale de la production mondiale de bois :

- ▶ 1% de la production mondiale de bois en grumes
- ▶ 5 % des productions mondiales en grumes de bois tropicaux
- ▶ 6 % des productions mondiales en sciages de bois tropicaux
- ▶ 7 % des productions mondiales en placages de bois tropicaux
- ▶ 1% des productions mondiales en contreplaqués de bois tropicaux
- Pas d'autres productions en 2^{ème} et 3^{ème} transformation

C'est une filière insuffisamment industrialisée, peu diversifiée (20 essences dépassant le 15 000 m³ grumes / an (sur 150 offrant ce potentiel), 3 essences assurant les 2/3 des productions), d'une ressource abondante mais insuffisamment



valorisées (14 à 18 millions de m³ disponibles dans les essences commerciales connues, 11 à 14 millions disponibles dans les essences de promotion). L'exploitation formelle représente 54% avec pour produits de première transformation le contreplaqué, le placage, le sciage et des grumes. Ces produits sont destinés au marché local (sciages) et à l'export (contreplaqué, placage, sciage et grumes). L'exploitation informelle est de 46% avec pour principaux produits les sciages et une quantité non évaluée des grumes destinés au marché local et à l'export.

Toutefois, cette filière connaît des spécificités dans chaque pays :

- ▶ Gabon : forte industrialisation, interdiction de l'export de grumes, développement d'une zone économique spéciale
- ▶ Cameroun : Hausse des exports de grumes malgré la capacité industrielle installée. Diminution des disponibilités dans les essences et qualités les plus recherchées
- ▶ Congo : Nord du pays fortement industrialisé et sud du pays tourné vers l'export de grumes d'Okoumé vers le marché asiatique
- ▶ RCA : faibles productions, peu d'industrialisation (20-30%), des ressources disponibles importantes
- ▶ Guinée Equatoriale : tourné vers l'export de grumes d'Okoumé vers le marché asiatique

L'un des plus gros gisements au monde, la filière du bois du Bassin du Congo basée sur un modèle de gestion durable depuis 20 ans avec 50 millions ha et des essences de qualité reconnue mondialement, fait face à la pression agricole et bois-énergie à un secteur informel, facteur de déforestation, de dégradation et de concurrence déloyale. Elle se caractérise aussi par un faible taux d'industrialisation et de valeur ajoutée locale, une infrastructure logistique déficiente devant fortement évoluer. Malgré cela, des nombreuses opportunités s'offrent à elle : Marchés XXI^{es} croissants sur le biosourcé, carbone-neutre et durable, des forêts sous-exploitées capable d'une contribution potentielle au PIB.

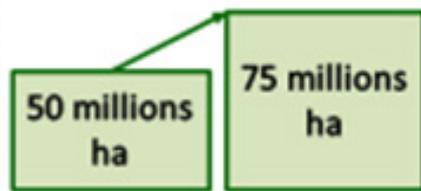
2) La Vision Stratégique et Industrialisation de la Filière Bois en Afrique Centrale à l'horizon 2030

- ▶ Une affectation /attribution de 25 millions ha
- ▶ Une intensification de prélèvements : Volume/ha et Essences
- ▶ Une 1^{re} transformation locale à 100%
- ▶ Une 2^e et 3^e transformation à 50%.
- ▶ Une création de 60.000 emplois
- ▶ Une injection de 3 milliards € de fonds privés
- ▶ Une contribution aux PIB nationaux accrue de 100% à 150%

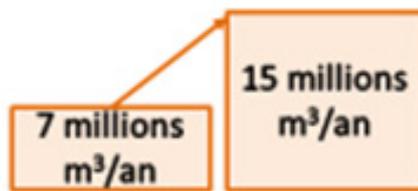


Vision à 2030

Référence de la valorisation industrielle d'essences tropicales par la qualité de ses produits et sa gestion intégrée et durable



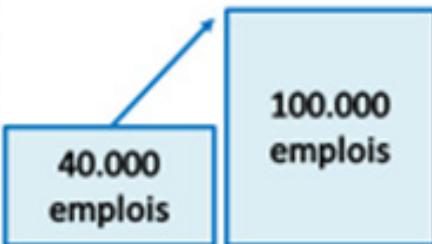
Affectation/attribution de 25 millions ha



Intensification
prélèvements : Volume/ha
et Essences



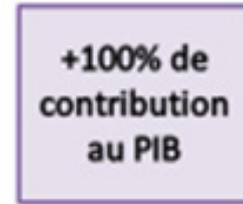
1° transform. locale 100%
50% de 2°/3° transform.



Création de 60.000
emplois



Injection de 3 milliards€ de
fonds privés



Une contribution aux PIB
nationaux accrue de 100%
à 150%

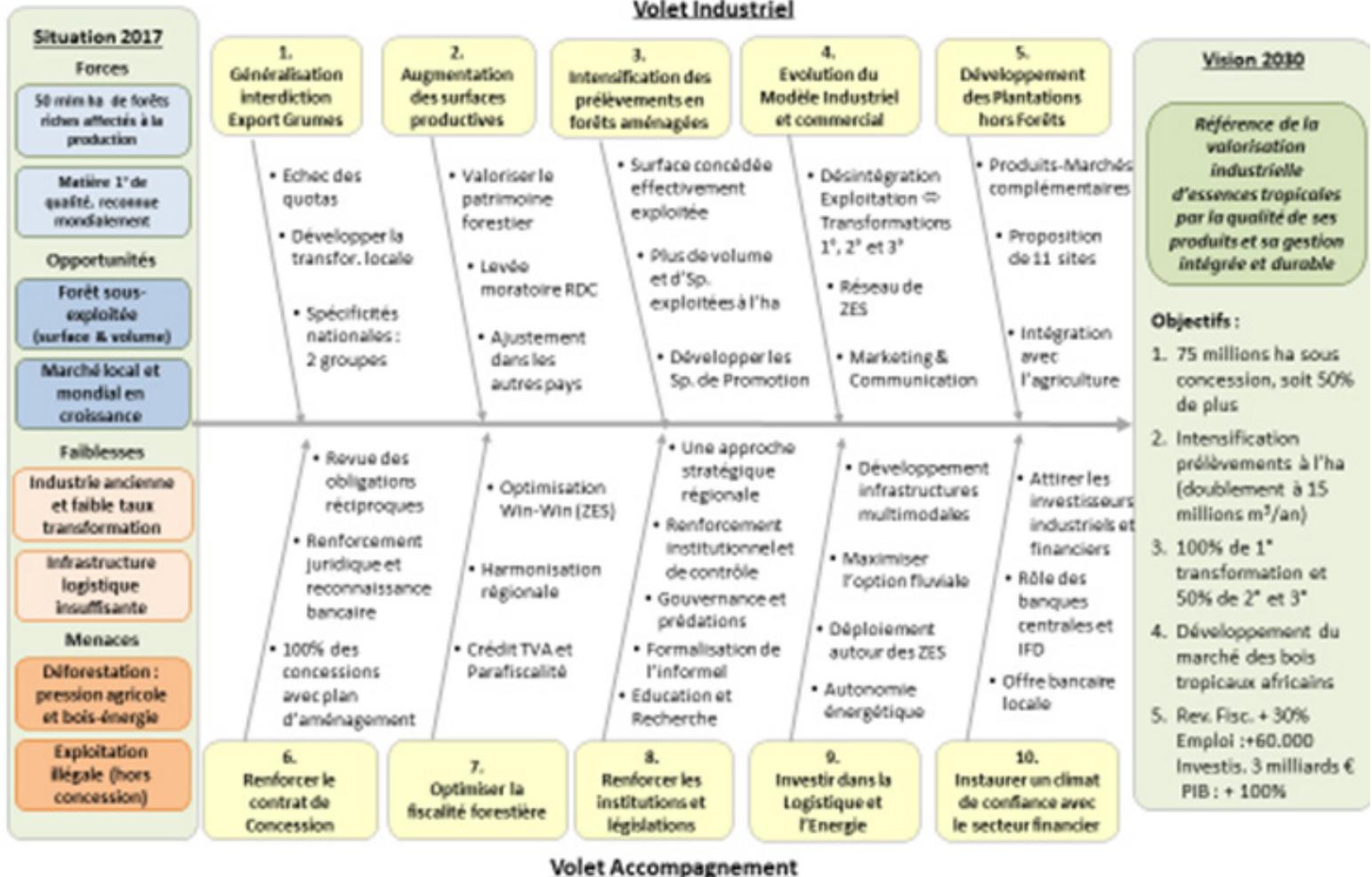


DÉVELOPPEMENT INTEGRE ET DURABLE DE LA FILIÈRE BOIS
DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO





Industrie Forestière du Bassin du Congo : Vision 2030 et ses 10 Axes Stratégiques





Recommandations Clés

Au terme des échanges, les participants recommandent de :

- i.** Promouvoir et diversifier la transformation des essences forestières à valeur commerciale peu connue ou essences forestières dites secondaires ;
- ii.** Interdire les exportations des bois grumes dans tous les pays membres de la COMIFAC et de l'Afrique de l'Ouest ;
- iii.** Mettre en place des facilités de financements aux petites et moyennes entreprises afin d'inciter des investissements endogènes dans le secteur forestier ;
- iv.** Accompagner les PME opérant dans la 3^e transformation dans la promotion de leurs produits;
- v.** Intégrer la compétitivité et les coûts de transformation dans l'industrialisation de la filière forêt-bois ;
- vi.** Mettre en réseau des expériences des pays d'Afrique centrale et de l'ouest ;
- vii.** Mettre à disposition des pays des financements adaptés à leurs économies respectives ;
- viii.** Maintenir de la dynamique de la filière forêt-bois au Gabon ;
- ix.** Instaurer et institutionnaliser les politiques publiques d'achat du bois légal dans la commande publique les pays COMIFAC et des pays d'Afrique de l'Ouest ;
- x.** Promouvoir la mise en place des infrastructures appropriées au développement de la filière forêt-bois.



Conclusion

Dans l'ensemble, la première édition du Forum Africain du Bois qui s'est déroulée le 20 juin 2018 à Libreville dans le cadre du Gabon Woodshow a été extrêmement fructueuse, riche d'enseignements et d'engagements de toutes les parties prenantes. La présence remarquable des chefs de départements ministériels, responsables des politiques sectorielles sur les forêts et l'entrepreneuriat, des experts internationaux, des universités, des PME, des zones économiques, est une volonté manifestée des africains se découpler de la version purement extractive de la forêt, pour en faire une industrie de transformation créatrice de richesses, d'emplois et de prospérité durable. Durant huit (8) heures d'affilées, fait pratiquement inédit dans le secteur, des personnalités à haut niveau de responsabilité sont restées travailler comme tous les participants, en pieds d'égalité avec les grands experts pour discuter de la transformation du bois, l'une des questions au cœur des politiques d'émergence des pays.

Ceci montre également la pertinence du thème de ce premier Forum Africain du Bois et de ses objectifs. Les questions qui ont été abordées vont de l'état des lieux la transformation et le commerce du bois en Afrique Centrale et de l'Ouest, le rôle des pouvoirs publics sur les marchés domestiques et régionaux du bois en Afrique Centrale, l'avenir des concessions Forestières en Afrique, le rôle fondamental de la technologie géo spatial en foresterie, les contraintes liées à l'éclosion d'une industrie du bois en Afrique Centrale ; sur l'importance et avenir des produits transformés et de l'industrie de transformation du bois. Celles-ci ont permis de vérifier les efforts et les progrès de transformation structurelle dans le secteur bois. Elles ont également montré la nécessité de construire une plateforme au sein de laquelle, progressivement une vision commune et des stratégies vont se définir. Des stratégies qui vont s'articuler à l'intérieur des pays, et au niveau régional par des solidarités comme celles qui ont été exprimées pendant ce premier forum notamment autour du leadership du Gabon et l'engagement des ministres du Benin, du Togo, de la Centrafrique et du Congo. De cette première édition du Forum Africain du Bois, le fait majeur à retenir est que les pays de l'Afrique Centrale et de l'Ouest ont une balance commerciale déficitaire de plus de 1 milliard de dollars dans les produits issus de la transformation secondaire et tertiaire. Pour renverser cette situation à l'horizon 2030, pour les pays de l'Afrique Centrale, il faudrait une affectation / attribution de 25 millions ha, une intensification de prélèvements : volume/ha et essences, une première transformation locale à 100%, une deuxième et troisième transformation à 50%, une création de 60.000 emplois, une injection de 3 milliards € de fonds privés et une contribution aux PIB nationaux accrue de 100% à 150%.



Ce premier forum a en outre chargé les organisateurs de venir avec un plan de pérennisation du Forum Africain du Bois. Il s'agit d'institutionnaliser cette plateforme comme une interface science-politique du Woodshow africain. Sa mission centrale sera de faire le suivi des efforts et progrès de valorisation du bois, de favoriser l'investissement et l'entreprenariat durables dans le secteur forestier afin de développer une industrie africaine de transformation du bois rentable, libre de déchets, économe en carbone et socialement inclusive à l'horizon 2030.

Annexes

Annexe 1: Communiqué Final du premier forum africain du bois

DECLARATION DE LIBREVILLE

Messieurs les Ministres de l'Afrique centrale et de l'ouest ;
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
Mesdames et Messieurs en vos titres, rangs et grades respectifs,

Le Forum Africain du Bois s'est tenu ce 20 juin 2018 à Libreville au Gabon, avec pour but de faire un état des lieux et analyser les enjeux et options d'avenir pour le développement d'une industrie africaine de transformation du bois rentable, libre de déchets, économe en carbone et socialement inclusive. Les travaux ont été ouverts par Monsieur Jacques Denis TSANGA, Ministre gabonais des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable, après la cérémonie d'ouverture solennelle du WOODSHOW par SEM Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat.

A la suite du discours d'ouverture, le Panel des Ministres, comprenant Madame le Ministre du Congo et Messieurs les Ministres du Gabon, de la République Centrafricaine, du Bénin et du Togo, a fait un état des lieux de l'industrialisation de la filière forêt-bois en Afrique Centrale et de l'Ouest qui se caractérise par :

- ▶ une contribution de moins de 3% de la valeur ajoutée brute du bois mondial
- ▶ une structuration des richesses inversée avec 65% de sa valeur ajoutée



brute provenant de l'exploitation primaire et du bois de feu ;

- la problématique de création de la valeur ajoutée par le développement de l'industrie de transformation avancée du bois.

S'inscrivant dans le contexte des politiques et engagements internationaux en matière de compétitivité et de développement durable, le Gabon s'est engagé dès 2009, comme pionnier sous régional en interdisant l'exportation des grumes au profit d'une transformation plus poussée du bois, avec à la clé une meilleure plus-value. Cette mesure a eu pour conséquences, la création d'emplois dans le secteur passant de 3000 emplois en 2009 à plus de 13000 en 2018 et l'augmentation du nombre d'unités de transformation qui est passée de 89 à 145 sur la même période.

Les panelistes, reconnaissant l'avancée du Gabon en la matière souhaitent s'inspirer de l'exemple gabonais pour approfondir et aller encore plus loin dans la valorisation du bois africain par des processus d'entreprise et de transformation avancée. Ils souhaitent que ce pays soit la locomotive en Afrique avec le concours des différents partenaires tels que la COMIFAC, la BAD, la BDEAC, la BDEAO, la CEEAC, l'ATIBT, le CIFOR, le WWF, la GSEZ, etc...

A la suite du panel ministériel, trois sessions dont une plénière et deux autres panels ont ponctué les travaux. La première session a porté sur une problématique cruciale sous forme d'état de lieu à savoir : « où en est-on avec la transformation et le commerce du bois en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest ? » La deuxième session a porté sur « le présent et l'avenir de l'industrie du bois ».

En ce qui concerne les deux derniers panels, les débats ont porté sur les contraintes liées à l'éclosion d'une industrie du bois en Afrique Centrale ainsi que l'importance et l'avenir non seulement des produits transformés mais également de l'industrie de transformation du bois.

Quant à la session plénière réservée aux débats, les participants ont discuté sur les solutions d'affaire pour le développement d'une industries africaine verte et inclusive de transformation du bois.

Au terme des échanges, les participants recommandent de :

- ▶ Diversifier la transformation des essences forestières dites secondaires ;
- ▶ Interdire les exportations des bois grumes dans tous les pays membres de la COMIFAC et de l'Afrique de l'ouest ;
- ▶ Mettre en place des facilités de financements aux petites et moyennes entreprises afin d'inciter des investissements endogènes dans le secteur forestier ;
- ▶ Intégrer la compétitivité et les coûts de transformation dans l'industrialisation de la filière forêt-bois ;
- ▶ Mettre en réseau des expériences des pays d'Afrique centrale et de l'ouest ;
- ▶ Mettre à disposition des pays des financements adaptés à leurs économies



respectives ;

- ▶ Le maintien de la dynamique de la filière forêt-bois au Gabon ;
- ▶ Instaurer et institutionnaliser les politiques publiques d'achat du bois légal dans la commande publique en zone COMIFAC et des pays d'Afrique de l'ouest ;
- ▶ Promouvoir des essences forestières à valeur commerciale peu connue ;
- ▶ Promouvoir la mise en place des infrastructures appropriées au développement de la filière forêt-bois.

Fait à Libreville, le 20 juin 2018

Les participants



Annexe 2 : Programme

	Thèmes	Speakers	Durée
8H- 11h	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS		
	CEREMONIE D'OUVERTURE SOLENNELLE DU GABON WOOD SHOW PAR S.E. MONSIEUR ALI BONGO ONDIMBA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU GABON		
13-14h	PRESENTATION DU THEME ET DU FORMAT PAR LE MODERATEUR	Dr Chimère Diaw, RAFM Format « Coffee Table »	
	PANEL DES MINISTRES Choix et orientations des pays pour la valorisation du secteur forêt-bois dans le cadre des politiques de croissance et d'émergence des pays - perspectives d'avenir		45 mn
ETATS DES LIEUX DE L'INDUSTRIE AFRICAINE DE TRANSFORMATION DU BOIS			
Session 1 - Où en est-on avec la transformation et le commerce du Bois en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest ?			
14h - 14h50	Une présentation de la Banque Africaine de Développement	Dr Modibo Traoré & Dr Julius C. Tieguhong, Centre des Ressources Naturelles, BAD	50 mn
	Questions et échanges		
Session 2 - Présent et Avenir de l'industrie du bois : Panel multiacteurs			
	- Les marchés domestiques et régionaux du bois en Afrique Centrale : Quel rôle pour les pouvoirs publics	Dr Richard Eba'a, CIFOR	15 mn



	<ul style="list-style-type: none"> Les concessions Forestières en Afrique : quel modèle pour l'avenir ? 	Belmond Tchoumba, WWF	15 mn
	<ul style="list-style-type: none"> L'avenir des concessions forestières : entre gestion durable, plantations et valorisation 	Robert Hunink, ATIBT	15 mn
	<ul style="list-style-type: none"> Le géo spatial en tant que technologie fondamentale en foresterie 	Mr. Camille Contant, ESRI Ltd., Emirats Arabes Unis	15 mn
	Restitutions et Questions des Groupes Réactifs		10 mn
TRANSFORMER ET VALORISER LE BOIS - PANELS MULTIDISCIPLINAIRES			
16h - 16h45	<p>Panel 1 : Contraintes liées à l'éclosion d'une industrie du bois en Afrique centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> Les contraintes des pays COMIFAC : Directeurs nationaux des industries Contraintes liées à l'éclosion des PME dans le bois en Afrique centrale : Philippe Tchekane, Clush Company Cameroun Modèle économique industriel des zones Economiques spéciales : GSEZ Gabon, Représentant République du Congo 		45 mn
	PAUSE-CAFE		
17h - 17h45	<p>Panel 2 : Importance et avenir des produits transformés et de l'industrie de transformation du bois</p> <ul style="list-style-type: none"> Dr Ngoya Kessy, Congo : Quelle valorisation pour les essences de promotion et les sous-produits du bois dans les stratégies de développement de l'industrie dans les pays du Bassin du Congo ? Remy Mukongo, CEEAC : Importance et stratégie de transformation du bois dans l'espace CEEAC Dr Modibo Traoré & Dr Julius Chupezi Tieguhong, BAD : Importance des produits transformés et stratégie de développement des chaines de valeur 		45 mn



LECTURE DU COMMUNIQUÉ FINAL – Mme Ornélia NDAOT, Conseiller projet du Ministre, MEFEDD Gabon
--

FIN DU FORUM



G A B O N

WOODSHOW

**WEST & CENTRAL
A F R I C A**

**Principale plate-forme d'Afrique centrale et
de l'Ouest pour l'industrie du bois et
du secteur forestier**



**Forum Africain
du Bois**

